



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT N°108/2025

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 20/05/2025 par Madame TURHAN Sabrina - Société DA/DPA - TOUZET BTP - TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 39134 DARDILLY CEDEX.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux au hameau de la Taye il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 31/05/2025 et pour une durée de 7 jours, la société DA/DPA - TOUZET BTP est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de réfection de tranchée et d'enrobé.

Les rues suivantes seront barrées dans les deux sens :

- Rue de la Guinguette,
- Rue de la Pierre à Chaux
- Rue des bords de l'Eure
- Rue des Pêcheurs

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise DA/DPA-TOUZET BTP.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise DA/DPA – TOUZET BTP sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 22/05/2025

Monsieur le Maire
Jacky GAULLIER

